

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 27/02/2026

DEL-27022026-23

Date de convocation :
20/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 18 heures 00, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Villasavary, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 34
- procurations: 10
- votants: 44

Date de publication :

PRESENTS : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUE, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA LAFONT, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Paul PAINCO, Gilles PORTES, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA, Patrick VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Bruno Bertrand par André VIOLA, Serge CAZENAVE par Brice ASENSIO, Muriel DENUC GUICHET par Sarah DANJOU, José FROMENT par Serge SERRANO, Florian GRIMMONPRE par Francis ANDRIEU, Jean-François IMBERT par Philippe LANNES, Éric LANNES par Dominique FROMILHAGUE, Hélène MARTY par Bernard BREIL, Pascale RASTOUIL par Christian LUCATO, Floréal SOLER par Didier ALRIC.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Jean BONNAFIL, Régis BRUTY, Eric DU FAYET DE LA TOUR, Claudie FAUCON MEJEAN, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Yolande STEENKESTE.

Secrétaire de séance : Philippe LANNES

OBJET : Candidature à la reconnaissance « Terre de Vélo Occitanie »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Considérant que le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie porte un projet de développement d'un réseau « Terre de Vélo Occitanie » favorisant la pratique du tourisme à vélo dans la région. Qu'un territoire « Terre de Vélo Occitanie » est un pôle qui concentre des services aux cyclistes, à l'accessibilité facile en transports en commun, favorisant la rencontre des publics qu'ils soient touristiques ou habitants.

Considérant que le tourisme à vélo se présente comme une opportunité incontournable pour le développement local :

- Stimulant l'économie locale
- Renforçant l'attrait touristique
- Réduisant l'impact environnemental

- Encourageant un mode de vie sain
- Favorisant le tourisme responsable

Considérant que la Communauté de Communes porte un engagement fort en termes de mobilité douce pour les habitants et les touristes.

Il est proposé au conseil communautaire de valider la candidature « Collines Cathares, Terre de Vélo » à la reconnaissance « Terre de Vélo Occitanie ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la candidature « Collines Cathares, Terre de Vélo » à la reconnaissance « Terre de Vélo Occitanie ».

AUTORISE le Président à signer toute pièce s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

Philippe LANNES
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président



Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>